






Comment utiliser le broyat de branches?

-  PROTÉGER LE SOL CONTRE LE LESSIVAGE ET RETENIR LA MATIÈRE ORGANIQUE.
-  LIMITER LA CROISSANCE DES MAUVAISES HERBES SANS HERBICIDE.
-  RÉDUIRE L'ÉVAPORATION DE L'EAU DU SOL EN CAS DE SÈCHERESSE.
-  RENDRE PLUS ESTHÉTIQUE LES ESPACES VERTS.
-  FAIRE DES CHEMINS PIETONS SANS ENTRETIEN CHIMIQUE, HORS BOUE.

Les déchets verts qui ne pourront pas être broyés et les branches de plus de 0,5cm de diamètre sont à débiter et à lier en fagots et, soit :

- ★ Ramassées par la collecte de déchets verts de votre ville.
- ★ Déposées à la déchetterie.
- ★ Mis à sécher pour être brûlé dans votre insert et servir ainsi de bois de chauffage, voire de petit bois pour lancer le feu de cheminée.

RECYCLER les végétaux



Intéressant sur le plan écologique et économique, le broyage permet de réduire les déchets végétaux de votre jardin et de les valoriser. Vous pourrez ainsi les réutiliser dans votre jardin sous forme de paillage ou de compost, et ainsi retenir l'humidité et embellir vos massifs.



Quels végétaux passer au broyeur?

- Les fleurs fanées, les feuilles malades, les légumes malades
- Les feuilles mortes des arbres et arbustes
- Les brindilles des arbustes
- Les végétaux secs
- Des branches vertes et tendres
- Des branches dures jusqu'à 0,35 cm de diamètre
- Des branches souples de plus de 0,35 cm et jusqu'à 0,4 cm de diamètre

Végétaux INTERDITS

Les résineux :

(sapins, cyprès, pins, cèdres, thuyas, épicéas, ...)

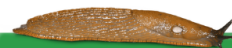


IL EST À NOTER QUE POUR UNE BONNE EFFICACITÉ, LE BROYAT DOIT ÊTRE ÉTALÉ DANS LES **24 HEURES** QUI SUIVENT LE BROYAGE. CONTRAIREMENT AU PAILLAGE, IL DOIT ÊTRE INCORPORÉ SUPERFICIELLEMENT DANS LA TERRE. SON EMPLOI N'EST PRÉCONISÉ QUE POUR REDONNER VIE À DES SOLS AYANT DE TRÈS FAIBLES TAUX DE MATIÈRES ORGANIQUES OU TRÈS DÉGRADÉS.

INFORMATIONS UTILES



Au printemps, on favorisera les broyats issus de la taille de fin d'hiver pour pailler aux alentours du mois de mai lorsque la terre est bien chaude. Le paillage permet de limiter le développement des herbes indésirables, l'évaporation, le tassement, le ruissellement et freine la progression de certains ravageurs comme les limaces.



Les broyats issus de fruits ou de légumes non consommables, de déchets de tonte, de feuilles mortes ou de petites branches peuvent être valorisés toute l'année sous forme de compost. L'épandage de compost au jardin favorise la microfaune et flore du sol, augmente la capacité de rétention des sols et améliore leur structure.



Les broyats obtenus après l'élagage des feuillus, pendant leur période de dormance (octobre à février), sont très riches en cellulose et lignine. Cette décomposition apportera des nutriments au sol contribuant à l'amélioration de sa structure.

